

Charte de fonctionnement

Sommaire

1. Introduction.....	1
2. Missions.....	1
3. Organisation.....	2
3.1. Directoire.....	2
3.1.1. Equipe de direction.....	2
3.1.2. Bureau.....	2
3.1.3. Fonctionnement du directoire.....	3
3.2. Groupes de travail.....	3
3.2.1. Création d'un nouveau groupe.....	3
3.2.2. Animation des groupes.....	3
3.2.3. Fonctionnement.....	3
4. Moyens financiers.....	4
5. Périmètres et public cible.....	4

1. Introduction

Le Réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM) est un groupement de service (GDS 2755) affilié à l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) du CNRS.

Cette charte a pour objectif de définir les missions, l'organisation et le fonctionnement du réseau.

2. Missions

Le RNBM apporte un soutien à la recherche en coordonnant la politique documentaire en mathématiques dans le cadre des missions nationales de l'INSMI.

Il vise à assurer l'accès, la qualité, la pérennité et la spécificité de la documentation mathématique, et renforcer les relations entre les bibliothèques du réseau ainsi qu'entre les professionnels de l'Information Scientifique et Technique (IST) et les mathématiciens.

Ses principales missions sont :

- Représenter la documentation mathématique dans les instances nationales ou internationales de réflexion sur l'IST
- Mutualiser la documentation : négociation et financement des accès électroniques
- Favoriser l'accès à la documentation électronique
- Conserver et valoriser le patrimoine papier
- Favoriser l'expertise professionnelle pour la documentation mathématique
- Favoriser les échanges entre professionnels de l'IST et mathématiciens

3. Organisation

L'activité du réseau est organisée autour d'un directoire et de groupes de travail, selon les modalités ci-dessous décrites.

3.1. Directoire

Le directoire est composé de l'équipe de direction et d'un bureau.

3.1.1. Equipe de direction

Composition

L'équipe de direction est un binôme composé d'un(e) professionnel(le) de l'IST en mathématiques assurant la direction du GDS, et d'un(e) mathématicien(ne) membre d'un laboratoire de recherche en mathématiques assurant la direction scientifique, quel que soit leur établissement de tutelle.

Mode de nomination et mandat

L'équipe de direction est nommée par la direction de l'INSMI, sur candidatures individuelles, pour un mandat basé sur le même calendrier que le renouvellement du GDS.

Missions

- Décisions d'orientation générale
- Suivi des projets et groupes de travail, animation du réseau
- Gestion des moyens financiers alloués au GDS
- Représentation du réseau dans les instances IST
- Communication auprès des collègues du réseau, veille

Pour mener à bien ces missions, l'équipe de direction s'appuie sur le bureau, et sur le conseil scientifique de l'INSMI chargé de la réflexion sur l'évolution de la documentation scientifique.

3.1.2. Bureau

Composition

Il est composé de chargés de missions, dans la mesure du possible à part égale entre mathématiciens et professionnels de l'IST en mathématiques.

Mode de nomination et mandat

La durée du mandat de chaque chargé de mission est basée sur le même calendrier que le renouvellement du GDS.

Le renouvellement peut se faire par moitié à mi-mandat, après appel à candidature sur l'ensemble du réseau.

Les nouveaux chargés de mission sont désignés par l'équipe de direction après avis des membres du directoire en place.

Missions

- Assister la direction dans les différents dossiers, au sein du directoire
- Prendre en charge une mission prédéfinie par l'équipe de direction
- Animer et veiller au bon fonctionnement du réseau, notamment en coordonnant les groupes de travail en lien avec leur mission
- Faciliter la communication au sein du réseau
- Représenter le RNBM sous couvert et par délégation de l'équipe de direction

Les missions sont prédéfinies par l'équipe de direction, en dialogue avec la direction de l'INSMI, dans le cadre de la lettre de mission de la direction du RNBM.

3.1.3. Fonctionnement du directoire

Le directoire se réunit au moins 2 fois par an.

Selon les dossiers traités, des personnes extérieures au bureau pourront être invitées à participer aux réunions, autant que de besoin.

Le directoire met à disposition des membres du réseau tous documents utiles, notamment les bilans d'activité et les comptes-rendus des réunions.

3.2. Groupes de travail

Les détails sur les groupes du réseau figurent sur le site web du RNBM : www.rnbm.org.

3.2.1. Création d'un nouveau groupe

La création d'un nouveau groupe de travail doit être validée par le directoire et doit répondre à un besoin, exprimé par le directoire, par des membres du réseau, ou par l'INSMI.

3.2.2. Animation des groupes

Chaque groupe désigne un animateur-correspondant qui est le contact privilégié du directoire.

L'animateur a pour rôle de gérer les activités de son groupe ; il en anime les réunions, suit les objectifs définis. Il communique régulièrement avec le directoire sur l'avancée des travaux, notamment avec le ou les chargés de missions associés.

3.2.3. Fonctionnement

Les groupes de travail ont des objectifs précis et clairs, fixés avec le directoire.

Au sein de chaque groupe de travail, l'organisation est collégiale et libre avec autant de membres que nécessaire. La participation est basée sur le volontariat.

Chaque groupe peut organiser son travail en autant de sous-groupes que de besoin. Les sous-groupes tiennent informés l'animateur du groupe de leurs avancées.

Chaque réunion donne lieu à un compte-rendu ou à un relevé de décisions. Ces documents sont archivés et disponibles pour l'ensemble des membres du réseau.

Les frais de déplacement en cas de réunions plénières pourront être pris en charge par le GDS dans la limite des moyens alloués et selon le prévisionnel qui sera transmis par l'animateur du groupe à la direction.

4. Moyens financiers

Le GDS est doté d'un budget de fonctionnement principalement mis à disposition par l'INSMI. La direction établit un budget prévisionnel et un suivi des dépenses en accord avec la direction de l'INSMI.

Le budget transite par la délégation régionale CNRS de l'unité de rattachement de la direction du GDS.

5. Périmètres et public cible

Le RNBM a plusieurs périmètres d'action possibles, ouvrants ou non des droits d'accès aux ressources proposées par le GDS :

- Public cible, ayant droit aux ressources négociées : membres des unités affiliées à l'INSMI (UMR, UPR, UMS, FR), soit les ayants droits du Portail Math
 - Dont : adhérents au GDS
- Autres publics, sans droits d'accès aux ressources négociées : bibliothèques de recherche ou d'enseignement supérieur possédant des collections en mathématiques (non adhérentes au GDS).